

Le 17 mai 1929. — Installation du conseil municipal et élection du maire et de l'adjoint.

« A la suite des élections des 5 et 12 mai, ont été élus conseillers municipaux : MM. Chariéras Henri, Durand Jules, Rabier Georges, Allais Médéric, Henry Paul, Loiseau Honoré, Lambert Georges, Dézé Auguste, Loury Célestin, Boursier, Nolle Charles, Rideau Cousin, Boulloud, Gérard, Fouchy Albert. »

» Election du maire. — M. Rabier a été élu maire au 1^{er} tour de scrutin par 11 voix contre 1 à M. Chariéras et 3 bulletins blancs sur 15 votants.

» Election de l'adjoint : M. Chariéras a été élu adjoint au 1^{er} tour de scrutin par 12 voix contre 2 à M. Henry et 1 à M. Rideau sur 15 votants. »

Le 5 juillet 1929. — Vote du budget primitif pour 1930.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 172 000 francs. »

Attribution du legs Calemard. — « Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Declippel Emilienne, âgée de 17 ans, par 11 voix contre 4 à ses concurrentes. »

Le 6 décembre 1929. — Installation d'un poste téléphonique à la mairie.

« Sur proposition de son maire, le conseil municipal décide de l'installation du téléphone à la mairie. Son coût sera d'environ 670 francs. »

Création éventuelle d'une troisième classe de garçons. — « L'as-

MENNECY

semblée prend connaissance d'une 3^e lettre du directeur de l'école des garçons l'informant que le nombre des élèves étant actuellement de 95, il serait bon d'envisager la création d'une 3^e classe. Le conseil municipal, considérant qu'il n'y a pas encore urgence à solutionner cette question, la renvoie pour étude à la commission compétente tout en adoptant le principe de la création dans un avenir encore éloigné d'une troisième classe de garçons. »

Mesures à apporter pour éviter le glaçage des rues. — « M. le maire expose au conseil municipal qu'il a été récemment mis en cause dans un journal local par un article lui reprochant de n'avoir pas encore pris les mesures nécessaires pour le déglacement des rues pendant l'hiver de façon à éviter les graves inconvénients qui se sont produits l'hiver précédent où la chaussée était couverte de glace depuis le haut jusqu'en bas du pays. Il indique que la grande quantité de glace ainsi formée par les grands gels provient d'un écoulement permanent d'une source filtrant dans la cave de M. Gérard, rue de l'Arcade, qui, sans y être autorisé, a fait faire sous une précédente municipalité, une canalisation partant de chez lui et aboutissant dans le caniveau à hauteur de la mairie pour évacuer l'eau dont sa cave est inondée. Le conseil invite M. Gérard, présent à la séance, à faire cesser l'évacuation de son eau sur la voie publique. M. Gérard y consent. »

Le 9 janvier 1930. — Décès d'un conseiller municipal.

« Le conseil municipal rend un hommage ému à la mémoire de M. Fouchy, conseiller municipal qui vient de décéder et exprime à Mme Fouchy et à sa famille, ses condoléances les plus vives et les regrets que sa disparition laisse au sein de l'assemblée municipale. »

Gratification votée aux sapeurs-pompiers. — « Le lieutenant de pompiers ayant sollicité le paiement aux hommes de la compagnie du temps passé aux incendies de la maison de M. Dubois (propriétaire Mme Thouverez) et de la ferme de la Verville, M. le maire fait remarquer que les pompiers ont déjà reçu 300 F de Mme Thouverez et 300 francs de M. Rabier soit en tout 600 francs, que la fonction de sapeur-pompier ne doit pas être une profession lucrative d'autant que les divers patrons chez lesquels ils sont employés ne font aucune retenue sur leur salaire pour le temps d'absence consacré au feu, et que d'autre part toutes les personnes disponibles

se font un devoir d'aider à combattre le fléau lorsqu'il se déclare et ne réclament rien pour le temps qu'elles perdent au même titre que les pompiers, dans ces conditions il estime qu'il semble logique d'envisager seulement le paiement d'une gratification à fixer par le conseil municipal s'il le juge à propos. Le conseil, se rangeant à l'avis exprimé, décide d'accorder pour l'incendie Dubois, une indemnité de 300 francs et pour l'incendie de la Verville, une indemnité de 200 francs. »

Le 27 juin 1930. — Vote du budget primitif pour 1931.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 202 000 francs. »

Attribution du legs Calemard. — « Le conseil municipal attribue le bénéfice du legs Calemard à Mlle Petit Simonne, 19 ans, par 8 voix contre 2 à ses concurrentes au 1^{er} tour de scrutin. »

Le 27 juin 1931. — Vote du budget primitif pour 1932.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 204 000 francs. »

Plainte contre la directrice de l'école des filles. — « M. le maire informe l'assemblée des faits qui sont reprochés à Mme Lanier, directrice de l'école des filles, dont 24 élèves ont quitté sa classe pour aller se faire inscrire ailleurs. Sur le rapport de M. Nolle, le conseil municipal demande le remplacement de cette institutrice, pour la rentrée, par 8 voix contre 1 et 3 bulletins blancs.

Attribution du legs Calemard. — « Le conseil municipal décide d'accorder le bénéfice du legs Calemard à Mlle Fourquois Louise, âgée de 18 ans, elle n'avait pas de concurrentes. »

Nomination d'un cantonnier. — « Le conseil municipal nomme M. Declippel Eugène cantonnier des chemins vicinaux de la commune en remplacement de M. Levy, décédé. »

Le 12 février 1932. — Décision d'accorder la gratuité des fournitures scolaires à tous les enfants des écoles publiques.

« Le conseil municipal décide d'assurer la gratuité des fournitures scolaires à dater du 1^{er} avril prochain à tous les élèves des écoles communales publiques alors que jusqu'à maintenant cette

gratuité était réservée aux élèves dont les familles étaient considérées comme indigentes ou de situation modeste. La dépense annuelle s'élèvera à 5 000 francs environ. »

Le 24 mars 1932. — Projet de concession d'eau par la Société Lyonnaise des Eaux.

« Le conseil municipal adopte en principe le projet de contrat à passer avec la Sté Lyonnaise des Eaux pour la fourniture de l'eau à la commune de Mennechy afin de remplacer le système d'alimentation actuel que la Sté des Papeteries Darblay ne peut plus assurer. Le forage du puits se fera au lieu dit « Le pré sain » au dessous du passage à niveau de la gare, dans un terrain dont M. Serres est propriétaire. La participation financière de la commune serait de 185 000 francs. Mais l'ensemble des travaux à faire (puits foré, un réservoir de 150 m³, l'usine de pompage, la canalisation de refoulement, l'extension du réseau de la rue Canoville, deux bornes fontaines et une bouche d'incendie supplémentaire, les prévisions d'achat des terrains et les honoraires du technicien) occasionnerait une dépense totale de 477 552 F 60. Le conseil demande alors l'allocation d'une subvention sur les fonds du pari mutuel du département et vote le principe d'un emprunt de 210 540 F 25 qui serait contracté auprès des habitants de la commune aux taux de 5 %. » (En définitive l'emprunt, dont le nominal est de 200 000 francs, a été consenti par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse au taux de 6 %.)

Le 30 juin 1932. — Vote du budget primitif pour 1933.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 192 000 francs. »

Attribution du legs Calemard. — « Le conseil municipal attribue le bénéfice du legs Calemard à Mlle Charpagne Yvonne, 20 ans, par 7 voix contre 5 à ses concurrentes au 1^{er} tour de scrutin. »

Installation du chauffage central à la mairie. — « Le conseil municipal vote les crédits nécessaires pour l'installation du chauffage central à la mairie, en excluant le chauffage de la salle du conseil qui n'est occupée que quelques heures par an et qui est d'ailleurs dotée d'une cheminée. La dépense est évaluée à 11 324 F 85. » (En réalité, M. Chamouard, de Corbeil, a fait le travail pour 6 320 francs.)

Nomination d'un garde champêtre. — « Le conseil municipal nomme M. Renard garde champêtre. »

Vœu pour la nomination d'une directrice à l'école des filles. — « Le conseil municipal, en raison de la vacance du poste de directrice de l'école des filles, émet le vœu que Madame Auclair, épouse du directeur de l'école des garçons, qui est adjointe, soit nommée directrice alors qu'elle l'a déjà été et que ses qualités d'enseignante sont très appréciées. »

Le 2 septembre 1932. — Renouvellement du bail du lavoir communal.

« Le conseil municipal décide que le bail du lavoir consenti à M. Fillion, qui est expiré le 1^{er} janvier 1932, sera renouvelé à Mme Veuve Fillion pour un montant de 500 francs par an. »

Affermage du marché. — « Le conseil municipal décide que le marché de la place de la mairie sera affermé pour 9 ans et renouvelable par périodes de 3 ans. Il sera demandé au concessionnaire une redevance annuelle de 1 500 francs. »

Le 17 février 1933. — Démission d'un conseiller municipal.

« M. le maire informe l'assemblée que M. Nolle, conseiller municipal, a donné sa démission par suite de son départ de Mennechy pour aller habiter à Samoussy, dans l'Aisne. Le conseil exprime ses vifs regrets de voir cesser l'intelligente collaboration qu'il lui apportait. »

Le 27 juin 1933. — Vote du budget primitif pour 1934.

« Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 223 000 francs. »

Attribution du legs Calemard. — « Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Cornier Léone, 19 ans, par 11 voix contre 1 à ses concurrentes au 1^{er} tour de scrutin ». »

Le 1^{er} septembre 1933. — Adjudication pour l'enlèvement des boues.

« Le conseil municipal déclare adjudicataire de l'enlèvement des boues et ordures ménagères, M. Désir André pour la somme annuelle de 5 550 francs. »

Réglementation du stationnement des voitures. — « Le conseil

MENNECY

municipal considérant que depuis la réfection de la D. 153 la circulation des voitures s'y est rapidement accrue, décide qu'à l'avenir toutes les voitures devront obligatoirement se ranger d'un seul côté de la voie publique dans toutes les rues de la commune. »

Le 22 novembre 1933. — Célébration de la fête du 11 novembre.

« A la demande de M. Gérard, président de l'Union Nationale des Combattants de la sous-section de Mennechy, le conseil municipal décide de s'associer désormais à la célébration de la fête de la victoire le 11 novembre aux côtés de la société sus-nommée, sans pour cela changer la date annuelle de son pèlerinage au cimetière, c'est à dire le jour de la Toussaint. Cette décision est prise par 8 voix contre 4. »

Le 29 juin 1934. — Attribution du legs Calemard.

« Le conseil municipal désigne comme bénéficiaire du legs Calemard Mlle Lesclauze Suzanne par 6 voix contre 5 à ses concurrentes. »

Le 30 août 1934. — Décès d'un conseiller municipal.

« Le conseil municipal rend un hommage ému à la mémoire de M. Boursier, conseiller municipal décédé dernièrement, et prie Mme Boursier et sa famille d'agréer ses vives condoléances. »

Vote du budget primitif pour 1935. — « Le conseil municipal vote le budget primitif qui s'élève en recettes et en dépenses à 204 000 francs. »

Le 15 février 1935. — Erection d'un calvaire au cimetière.

« Le maire informe l'assemblée que Mlle Caron, habitant rue Périchon, manifeste le désir d'ériger à ses frais dans le cimetière, un calvaire en bronze, en souvenir de ses sœurs inhumées à cet endroit. Le conseil municipal autorise cette érection et remercie Mlle Caron. »

Eclairage public à l'électricité. — « Le conseil municipal vote le principe de l'éclairage public à l'électricité, la compagnie du gaz paraissant assez disposée d'abandonner les droits qu'elle tient de son traité avec la commune. »